



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 05 JUIN 2026 -

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ELECTION SENATORIALE

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

1- Situation de travaux,

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours sur la Commune avec l'entreprise Jo Simon qui est intervenu sur le terrain de football pour la régénération des terrains.

L'entreprise Eurovia a réalisé le gravillonnage de la route de Mezautrous et procédera en septembre prochain la VC 6.

Fleurissement du Bourg est en cours avec le service technique

Lotissement des genêts : la parcelle est vide, les talus sont broyés et le bornage des lots se fera lundi 15 juin avec A&T Ouest.

L'entreprise Loxam va effectuer un balayage du bourg avant la course cycliste « Ronde Finistérienne » du 14 juin.

L'entreprise SA Marc, en partenariat avec le SDEF, a commencé les travaux de remplacement des luminaires du bourg en LED : Programme Intracting.

2- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants à l'élection sénatoriale du dimanche 27 septembre 2026,

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire rappelle :

- l'arrêté préfectoral du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026,

Après dépôt des candidatures, il est procédé à l'élection des délégués titulaires puis des suppléants.

Une seule liste est déposée : Liste unique de Plougourvest.

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Suite au dépouillement du vote, ont été proclamés élus délégués titulaires :

"Ensemble pour Plougourvest" avec 19 voix

- Jean JEZEQUEL
- Marie QUELENNEC
- Jean-Luc PAUGAM
- Anne DABERNAT
- Bertrand MONSIGNY

Ont été proclamés élus suppléants :

- Christelle CORVEZ
- Serge MER
- Maryse MIOSSEC

Les intéressés ont déclaré accepter leur mandat.

La présente délibération sera transmise immédiatement à la préfecture accompagnée du procès-verbal des opérations électorales, annexe au PV et un exemplaire du bulletin de vote.

3- Réhabilitation du Commerce – place de l'Eglise

Considérant la nécessité de réhabiliter le commerce afin de maintenir l'activité économique, revitaliser le centre bourg, amélioration énergétique, mise aux normes du bâtiment, ... ; après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avant-projet définitif relatif à la réhabilitation du commerce situé place de l'Eglise réalisé par l'architecte David Prigent et décide d'arrêter le coût prévisionnel de l'opération à la somme de 450 000 € HT.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident également de constater la désaffectation du mobilier et des équipements de la supérette communale. Le conseil autorise la vente de ce mobilier selon les modalités suivantes : Vente de gré à gré et autorise le Maire à négocier le montant avec les différents acquéreurs.

Le Maire est autorisé à poursuivre les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la réalisation de l'opération et à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée en vigueur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès de Région Bretagne au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

4- Création du Budget Primitif 2026 du Lotissement des Genêts,

Vu le projet de Budget Primitif 2026 du budget annexe du lotissement communal « des Genêts » ;
Considérant que le budget annexe du lotissement retrace l'ensemble des opérations financières liées à l'aménagement et à la commercialisation des parcelles ;
Considérant que le Budget Primitif 2026 est en suréquilibre en Fonctionnement et en Investissement ;
Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le Budget Primitif 2026 du budget annexe du lotissement communal « des Genêts ».

5- Attribution des demandes de subventions aux associations pour 2026,

Dans le cadre de leurs activités, les associations ont sollicité auprès de la commune, une aide financière pour l'année 2026. Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,
Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	2026
Etoile Filante Foot	2 200 €
Etoile Filante Hand	1 650 €
Club des Aînés	200 €
Société de chasse	200 €
Club de Gym	200 €
Dance Country	300 €
Point Lecture	2 400 €
Les Riverains de la BAN	100€
Vie Libre	100 €
Don du sang	100 €
Accidentés du travail - FNATH	200 €
A.R.T	100 €
Secours Catholique	100 €
Banque alimentaire	100 €
Association "Présence Ecoute Morlaix"	100 €
Leucémie Espoir 29	100€
France Alzheimer	100 €
Resto du Cœur	100 €

Pour rappel la commune a déjà délibéré pour une subvention à l'ALSH Familles Rurales pour 47 405.62 € et une subvention à l'Ecole Notre Dame pour 98 250 € correspondant à l'année 2026.

6- Point sur les Fêtes communales du 28 juin

Les adjoints au maire font un point sur l'organisation et le déroulé de la fête communale qui se déroulera dans un 1^{er} temps par un circuit en vélo pour les enfants de 8 ans et +, suivi d'un pot de l'amitié et grillades servi aux habitants de la commune à l'espace Hervé Loaëc avec une tombola et de nombreux lots à gagner.